

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	FR / FR	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM  
Code du produit : 146.714

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures  
Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : JASA AG  
Müslistrasse 43  
8957 Spreitenbach  
Schweiz  
info@jasa-ag.ch, www.jasa-ag.ch  
Téléphone : +41 (0)44 431 60 70  
Téléfax : +41 (0)44 432 63 17  
**Service responsable** : Gestion des produits, Tél: +41 (0)44 431 60 70, sds@jasa-ag.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Tox Info Suisse (STIZ), Tél: 145

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

##### **Intervention:**

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

consultez un médecin.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
heptan-2-one  
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate  
méthacrylate d'isobutyle

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20
heptan-2-one	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3 01-2119902391-49	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336	>= 5 - <= 15

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

		(Système nerveux central)	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 16,71 mg/l	
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Non attribuée 918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 5 - < 10
butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 2,5 - <= 10
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Système nerveux central, Foie, Reins) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - <= 2,5
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l	
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle	1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1;	>= 0,1 - < 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate		H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
méthacrylate d'isobutyle	97-86-9 202-613-0 607-113-00-X 01-2119488331-38	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	>= 0,1 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.5	13.09.2024	17.10.2023
FR / FR		Date de la première version publiée: 15.10.2019

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Enlever toute source d'ignition.  
Ne pas fumer.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Ne pas rincer à l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version 1.5 FR / FR Date de révision: 13.09.2024 Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée: 15.10.2019

sion sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides forts et des bases.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
		Information supplémentaire: Indicatif		
		TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
		Information supplémentaire: Indicatif		
		VME	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
heptan-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	100 ppm 475 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

		VLCT (VLE)	100 ppm 475 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
butanone	78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	300 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	35,7 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

	teurs		systemiques, Long terme - effets locaux	
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systemiques, Aigu - effets systemiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques, Aigu - effets systemiques	2 mg/kg p.c./jour
heptan-2-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	394,25 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	54,27 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	84,31 mg/m3
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	23,32 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	23,32 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	151 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	32 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	7,5 mg/kg p.c./jour
butanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	1161 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	106 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	412 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	31 mg/kg
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques, Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques, Aigu - effets locaux	442 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques, Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Aigu - effets locaux	260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,68 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
méthacrylate d'isobutyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	415,9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,098 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	35,6 mg/l
heptan-2-one	Sol	0,09 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,098 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,89 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,189 mg/kg poids sec (p.s.)
butanone	Station de traitement des eaux usées (STP)	12,5 mg/l
	Sol	0,321 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	55,8 mg/l
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	709 mg/l
	Sédiment d'eau douce	284,74 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

	Sédiment marin	284,7 mg/kg
	Sol	22,5 mg/kg
xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	6,58 mg/l
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4- pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4- pipéridyle sébaçate	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,11 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,21 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	1 mg/l
méthacrylate d'isobutyle	Eau douce	0,021 mg/l
	Eau de mer	0,0021 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,89 mg/l
	Sédiment marin	0,589 mg/l
	Sol	1,16 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	10 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : PVA

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 MM

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

- matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Protection préventive de la peau
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)
- Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : caractéristique
- Point/intervalle de fusion : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : 114 °C
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Limite d'explosivité, supérieure  
15 % (v)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

---

Limite d'explosivité, inférieure : Limite d'explosivité, inférieure  
/ Limite d'inflammabilité inférieure : 0,7 % (v)

Point d'éclair : > 23 °C

Température d'auto-inflammation : non déterminé

pH : Non applicable substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité  
Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : 10,7 hPa (20 °C)

Densité : 0,98 - 0,99 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019
FR / FR		

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Incompatible avec des acides forts et des bases.  
Réaction avec des oxydants forts.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

##### acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.760 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 21 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 14.112 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### heptan-2-one:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 16,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): env. 3.492 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6,193 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 3.160 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### butanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.460 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.523 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1.700 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **xylène:**

Résultat : Irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **xylène:**

Résultat : Irritation modérée des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

##### **méthacrylate d'isobutyle:**

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

### Composants:

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la  
- Evaluation fertilité, lors de l'expérimentation animale.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Composants:

#### **acétate de n-butyle:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **heptan-2-one:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **butanone:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **xylène:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### **xylène:**

Organes cibles : Système nerveux central, Foie, Reins  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
13.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023  
Date de la première version publiée:  
15.10.2019

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### acétate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 44 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 647,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 23 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

##### heptan-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 131 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.5	13.09.2024	17.10.2023
FR / FR		Date de la première version publiée: 15.10.2019

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,2 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 2,144 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### butanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.993 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 308 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.972 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.5	13.09.2024	17.10.2023
FR / FR		Date de la première version publiée:
		15.10.2019

### xylène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1,3 mg/l  
Durée d'exposition: 56 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,96 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.20

### Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,68 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,0 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### méthacrylate d'isobutyle:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 20 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.5	13.09.2024	17.10.2023
FR / FR		Date de la première version publiée:
		15.10.2019

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 29 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **acétate de n-butyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 83 %  
Durée d'exposition: 28 jr

#### **heptan-2-one:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Méthode: OCDE ligne directrice 310

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 78 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

#### **xylène:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

#### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 38 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

#### **méthacrylate d'isobutyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 74,3 %  
Durée d'exposition: 28 jr

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019
FR / FR		

Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **acétate de n-butyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,3 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

##### **heptan-2-one:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,26 (30 °C)

##### **butanone:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,3 (40 °C)  
pH: 7

##### **xylène:**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,155 (20 °C)

##### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 9,7

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,37 - 2,77 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

##### **méthacrylate d'isobutyle:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 64

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,95 (20 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Répartition entre les compar- : log Koc: 5,31  
timents environnementaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1263
ADR	: UN 1263
RID	: UN 1263
IMDG	: UN 1263
IATA	: UN 1263

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: PEINTURES
ADR	: PEINTURES
RID	: PEINTURES
IMDG	: PAINT
IATA	: Paint

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
<b>RID</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 4 bis, 65

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4734

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 420 g/l  
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglemen-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

tations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

---

2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU	:	Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC PREMIUM

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: 17.10.2023
1.5	FR / FR	13.09.2024	Date de la première version publiée: 15.10.2019

---

### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR